REVUE BELGE

DE

NUMISMATIQUE,

Publiée sous les auspices de la Société royale de numismatique,

PAR

MM. R. CHALON, L. DE COSTER ET C. PICQUÉ.

1879.

TRENTE-CINQUIÈME ANNÉE.

BRUXELLES,

LIBRAIRIE POLYTECHNIQUE BELGE DE DECQ ET DUHENT,

9, RUE DE LA MADELEINE.

1879

MÉLANGES NUMISMATIQUES.

PLANCHE II.

I.

Lettre à M. Chalon, Président de la Société royale de numismatique.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

A l'Université nous apprenons tous les jours à *éreinter* les sceptiques, ces mécréants de la psychologie, et certes, sur le terrain philosophique, je n'oserais les défendre, ces hommes du doute, objet des colères doctorales; mais en numismatique, un peu de scepticisme a du bon. Il est dangereux de bâtir des systèmes sur des monnaies muettes et il y a encore plus de péril à vouloir interpréter des monnaies mal conservées, à légendes incomplètes. On se met en frais de science et, l'un ou l'autre jour, un paysan, très-peu numismate, très-peu lettré même, renverse d'un coup de bêche le château de cartes péniblement élevé par la plus ingénieuse érudition. Le numismate qui *tulit punctum* est, en définitive, le sceptique qui élague les conclusions douteuses pour s'en tenir aux résultats certains de la science.

Dans vos *Recherches sur les monnaies des comtes de Namur*, vous reproduisez, comme pouvant être de Baudouin de Hainaut, marquis de Namur (1189-1195) des

deniers à la tête couverte d'un bonnet, puis d'autres au type du dragon (1). Cette attribution est loin de vous satisfaire, car pour les premières de ces pièces vous dites : « Un exemplaire plus complet viendra peut-être un jour confirmer ou détruire cette attribution qui, en attendant, reste à l'état de conjecture.» Et pour les autres, vous ajoutez : « attribution également dénuée de preuves. »

Les deux espèces de deniers provenaient d'une trouvaille faite dans la province de Namur. Dans le même dépôt il y avait un nombre assez considérable de pièces au type d'une église accostée de deux tours et au revers d'une croix pattée, anglée de deux globules et de deux croissants avec les légendes : *Marcis-Namur*.

M. Piot en décrivant la trouvaille (2) se préoccupait de rapporter toutes les pièces au comté de Namur, et pour contenter tout le monde, Philippe le Noble et son père, il donna à ce dernier les deniers à tête.

Vous faisiez, dans vos Recherches, une fort juste observation, lorsque vous disiez des pièces avec la légende *Marcis-Namur* qu'il était à supposer que l'emploi de ce type n'avait pas été limité au règne de Philippe le Noble.

Il nous paraît de toute évidence que Baudouin le Courageux, en obtenant de l'empereur le titre de *marquis* devait songer immédiatement à en faire parade, de sorte que, non-seulement les successeurs de Philippe le Noble, mais déjà son père, le premier marquis de Namur, aura frappé à ce type, reproduction assez fidèle du droit

(1) N°s 33, 34, 35, 39.

(2) *Revue belge*, t. VI, pp. 56 et suiv.

des deniers de Mons et du revers de ceux de Valenciennes.

Il y a environ huit ans, on fit une nouvelle trouvaille de deniers au type de la tête couverte d'un bonnet et à celui du dragon. Un paysan des environs de Louvain, qui en avait mis au jour un poids de 3 kilogrammes, alla les porter chez un bijoutier de la rue de Namur. Ce bijoutier les montra d'abord à un étudiant de l'*Alma Mater* qui lui assura que ces monnaies n'avaient rien de rare ; qu'elles dataient du règne de Louis XIV et que les pièces au dragon étaient de l'époque des *dragonnades*. Ce mauvais plaisant (car nous ne pouvons supposer ici de l'ignorance) fut cause que M. Vander Auweraa ne put sauver de tout le trésor que trente-deux pièces au dragon et dix-sept des autres.

Parmi les deniers à la tête coiffée d'un bonnet, sept seulement portent des fragments de légende, et cependant un grand nombre sont à fleur de coin.

Nous avons sous les yeux trois de ces pièces qui offrent ensemble une légende complète.

1. ✠ DVX · · · · · · ID
2. · · VX L · · · · · · ·
3. · · · · · GEOFR · ·

✠ DVX L GEOFRID

et pour le revers :

1. ✠ · · · · RICVS
2. ✠ h · · · · · · · VS
3. · hTIR · · · · ·

✠ hTIRRICVS

Nous pouvons donc décrire le denier en question, de la façon suivante :

✠ DVX L(*ovanii*) GEOFRID(*vs*). Tête à droite coiffée d'un bonnet ou d'un casque.

Rev. ✠ HENRICVS. Croix pattée dans un double cercle et anglée de quatre globules ou besants.

Les deniers au dragon peuvent se décrire ainsi :

Dragon à droite à tête contournée.

Rev. ✠ M ✠ M ✠ M ✠ M Croix inscrite dans un cercle perlé et cantonnée de deux ✠ et de deux ○.

Les pièces au nom de Godefroid et de Henri ont été frappées, croyons-nous, pendant la seconde partie du règne de Godefroid III, duc de Brabant, celle qui s'étend depuis 1172, époque de l'association du duc avec son fils Henry, jusqu'à l'avénement de ce prince (1190). M. De Coster a publié dans la *Revue* (t. VI, pl. IV, n° 6), un denier du même Godefroid portant au revers un écu au lion et la légende *Scutum Henrici.*

Le denier publié par M. De Coster est d'un tout autre style ; et, trouvé dans le Luxembourg avec des monnaies liégeoises, il pourrait fort bien avoir été frappé dans la partie orientale des États de Godefroid III, à Herstal, par exemple. La monnaie dont nous nous occupons se rapproche au contraire des deniers flamands et convient mieux au pays de Louvain et de Bruxelles.

L'attribution à Godefroid III et à son fils Henri I répond d'avance à différentes hypothèses parrapport à ce

dernier nom qui aurait pu appartenir à un empereur d'Allemagne, à un évêque de Liége, à un duc de Limbourg, à un comte de Namur ou enfin à un simple monétaire.

Le denier au dragon nous semble aussi de fabrication brabançonne; mais nous n'oserions préciser davantage. Au XIIe siècle, le dragon était, comme emblème de la force guerrière, le rival du lion et de l'aigle; il était le plus *grincheux* des trois et on se plaisait à lui attribuer quelque chose de diabolique. Le démon dans Van Maerlant s'appelle dragon infernal (*die helsche draeke*). Les images de Saint-Géry, de Saint-Servais, de Saint-Michel étaient toujours accompagnées de cet animal fantastique. Qui ne connaît le *Doudou*, ce dragon légendaire, le héros des *ducasses* montoises, miraculeusement vaincu par Gilles de Chin?

D'après une médaille conservée à la Bibliothèque royale, le dragon était l'emblème des seigneurs de Malines. Cette pièce date du commencement du XVIIe siècle. Elle rappelle la bataille de Ransbeeck, un des épisodes les plus émouvants de la guerre de Grimberge et on y voit au revers deux groupes de cavaliers, les Brabançons et les Malinois se combattre sous les drapeaux du lion et du dragon (1). Un fils du seigneur de Malines, qui s'illustra dans la même guerre de Grimberge s'appelle *Drakenaert* (de la nature du dragon).

(1) Gravée par Ad. Waterloos qui s'est, pour la composition de cette œuvre, fortement inspiré d'une sardoine de Matteo del Nassaro. Nous devons cette note à l'obligeance de M. Picqué, dont on connaît la compétence en matière d'art.

Mais le dragon, vers la fin du XIIe siècle et le commencement du XIIIe, il faut le dire, se rencontre partout. On sait que le dragon de cuivre qui surmonte encore aujourd'hui le beffroi de Gand fut rapporté de la croisade de Constantinople. A la bataille de Bouvines, l'empereur d'Allemagne avait amené un char sur lequel on voyait un aigle d'or terrasser un lion du même métal.

Vers 1200 Draco est un nom d'homme usité en Brabant; et plus tard De Draeck est le nom d'une famille de magistrats anversois.

Les souvenirs du dragon sont donc trop généraux pour que nous puissions soutenir l'attribution à Malines des deniers à ce type ; cependant, il faut le reconnaître, cette ville a des titres spéciaux à la pièce que nous venons de décrire.

Les deniers trouvés à Louvain nous en rappellent d'autres du même style et de la même époque, déterrés en 1850 aux environs de Malines.

On y voit le double aigle, l'aigle, le buste du guerrier avec épée, un bâtiment à trois tours, un saint sous un portique, une enceinte fortifiée. Plusieurs de ces types se rencontrent sur des monnaies brabançonnes du XIIIe siècle; et selon nous c'est à tort que M. Piot a cherché dans les légendes *M A M. M D .M* le nom de Namur. Nous ne demandons pas à notre tour d'y voir Malines, ce qui serait plus rationnel, mais nous proposons de restituer au Brabant en général les pièces trouvées en plein pays brabançon sans mélange de monnaies appartenant à d'autres provinces.

Nous croyons, Monsieur le Président, devoir terminer

ici cette lettre déjà longue, heureux si les rectifications proposées pouvaient obtenir votre savante approbation.

II.

Bottelaere, son église, sa numismatique.

La commune de Bottelaere (1) est située dans le canton d'Oosterzeele, à 2 1/2 lieues de Gand. Son territoire, arrosé par la Meulebeke, petit affluent de l'Escaut, est borné par les communes de Meirelbeke, au nord; de Schelderode et de Moortzeele, à l'est; de Munte, au sud, de Lemberge, à l'Ouest.

Bottelaere se compose d'une partie centrale et de quatre hameaux. La superficie totale du village est de 302 hectares, sa population, d'environ 850 âmes.

Bottelaere formait jadis, avec Schelderode et quelques autres localités, le pays de Rothen, ou de Rode, qui s'étendait jusque sous les murs de Gand et formait une des cinq bannières d'Alost.

Cette terre appartint d'abord à des seigneurs particuliers

(1) D'après Willems, Bottelaere signifierait : lieu couvert de ronces et d'épines. Le chanoine J. Desmet, dans son *Recueil de Mémoires* (t. I, Gand, 1864), assigne au mot Bottelaere l'étymologie suivante : *Boedc*, maison de paysan, *laere*, lieu. Une troisième opinion est venue s'ajouter à celle de ces deux savants : Bottelaere ou *Boetelaere :* lieu où, à l'occasion de la foire annuelle, se faisaient les réconciliations et les amendes honorables. La science des étymologistes est une science plus obscure que la numismatique gauloise.

qui lui empruntèrent son nom. Le premier sire de Rode qui nous soit connu est un Seger de Rothen ; il est cité en 1118. En 1162 nous trouvons Walter de Rothen dont le fils Théodoric était maître de la Monnaie d'Alost (1).

Après l'extinction de cette première famille, Rode passa successivement aux maisons de Ghistelles et de Luxembourg.

Quand François, duc de Vendôme, obtint en mariage Marie de Luxembourg, comtesse de Saint-Paul et héritière de Rode, il ajouta cette seigneurie à ses vastes domaines; mais en 1602, il les vendit au chevalier Simon Rodriguez d'Evora, d'Anvers.

En faveur de Lopez d'Evora y Vega, Charles II, roi d'Espagne, érigea Rode en marquisat.

Le dernier possesseur de la seigneurie fut Charles d'Evora; ses descendants ont aujourd'hui encore le titre de marquis.

C'est à Bottelaere que repose un des membres fondateurs de la *Société de numismatique*, Constant-Philippe Serrure, professeur émérite et ancien recteur de l'université de Gand, décédé au village voisin de Moortzeele, le 6 avril 1872.

---

(1) Dans une charte publiée par Van de Putte, *Annales Blandimensis Abbatiae*, on lit ce passage :

« Theodorico de Rothen, Waltero filio ejusdem, monetario de Alst. »

Ce document fut reproduit plus tard dans le *Vaderlansch Museum* (Gand, 1855, t. I, p. 20).

La fondation de l'église de Bottelaere doit remonter au moins à la fin du XIe siècle, car dès 1108, on voit Odon, évêque de Cambray, accorder l'administration des églises de *Botelar*, Meirelbeke et Schelderode à l'abbé de Saint-Pierre de Gand. En 1187, le pape Urbain III confirma la charte de l'évêque Odon.

Jusqu'au commencement du XIIIe siècle, le même prêtre était chargé de desservir les églises de Schelderode et de Bottelaere ; mais nous possédons une pièce inédite, en parchemin, datée de novembre 1220, par laquelle Hildegarde, dame de Melle, et ses deux beaux-frères, Raoul et Gérard de Rode confirment la séparation des deux églises faite quelques années auparavant par l'abbé de Saint-Pierre.

L'église de Bottelaere était dédiée à saint Martin; mais une chapelle et une image miraculeuse de sainte Anne attirèrent bientôt de nombreux visiteurs.

Au XVIe siècle ces pèlerinages prirent une extension considérable. En 1627 on fonda, du consentement de Jacques Boonen, archevêque de Malines, une confrérie qui compta parmi ses membres l'évêque de Gand et tout le haut clergé de Flandre.

« Le culte de sainte Anne (1) se développait de jour en « jour; la renommée des bienfaits nombreux que l'on « obtenait et des miracles qui arrivaient, se répandit « au loin jusqu'aux confins des autres provinces.

(1) Pour cette partie *miraculeuse* de l'histoire de Bottelaere, nous laissons la parole au chanoine TOLLENAERE (*Godvruchtigeyd tot moeder Anna*), plus compétent que nous en cette matière.

« De partout l'on vit accourir de pieux visiteurs pour « honorer sainte Anne et par des dons et par des prières.

« L'affluence devint si considérable que l'église se « trouva bientôt trop étroite pour contenir tous les « croyants. »

Le bâtiment fut démoli en 1641 ; on se mit à l'œuvre pour élever un nouveau temple.

Les travaux furent longs ; souvent le manque de fonds les fit suspendre. On n'eut cependant pas à se plaindre de la générosité des fidèles. Philippe IV donne l'exemple de la « libéralité » : par lettre du 22 octobre 1642, il accorde à l'église de Bottelaere le monopole de la vente de la cire, dont les pèlerins faisaient une grande consommation. De riches particuliers, parmi lesquels on peut citer un gentilhomme gantois, Charles Sersanders, seigneur de Woestyne, vinrent aider à l'achèvement et à l'ornementation du temple.

Le personnel desservant avait aussi été jugé trop peu nombreux : le curé Josse Lekeburne demanda comme aides quelques religieux et deux vicaires. Quelques années plus tard des moines du couvent des Carmes se chargeaient d'une partie de la besogne spirituelle.

Mais revenons à l'église de Bottelaere.

Elle atteignit en 1663 son achèvement et fut placée sous la protection de sainte Anne.

Le bâtiment, tel qu'on le voit encore aujourd'hui, est bâti en style néo-grec ; il a trois nefs et une longueur de $20^{m},65$. Le chœur, long de $11^{m},45$, est décoré de nombreux blasons dont une vingtaine, au moins, appartiennent à la famille d'Evora.

A l'extérieur, au-dessus du porche, on voit enchâssées dans la façade deux pierres portant selon la mode du siècle, les chronogrammes suivants :

L'un :

OPGEREChT DOOR DE GIFTEN
VAN DE
LIEFHEBBERS VAN SINTE ANNA

L'autre :

VVT ALMOESEN
IS DIT GESTICHT (1).

Outre les scapulaires et les chapelets, et mille autres petites choses sans nom, la plupart des églises dotées d'images miraculeuses ont, pour mieux stimuler la dévotion des *fidèles,* leurs médailles de pèlerinage.

Bottelaere a donc sa numismatique.

La série bottelaeroise se compose d'une demi-douzaine de pièces.

En voici la description :

1. *Sanctâ · Anna · te · Botelar.*

Groupe composé d'Anne, de Marie et de Jésus; de chaque côté un pèlerin agenouillé, les mains jointes levées vers le ciel.

Rev. — S · Anna · t · Botelar.

SS. Anne et Marie couronnées par des anges. Derrière elles, une balustrade qui les sépare de Joachim; à droite,

(1) Voici la traduction de ces inscriptions . « Elevé par les dons des amis de sainte Anne. »

« Ce bâtiment fut élevé par des aumônes. »

arbre fleurissant. Disposé en contre-partie d'après le tableau de Rubens, l'*Éducation de la Vierge.*

Arg. Grande médaille à bélière. — Pl. II, n° 1 (¹).

Cette pièce date, selon nous, du milieu du XVIIe siècle; c'est peut-être la médaille d'inauguration de l'église.

2. *S · Anna · t · Botel.*

Sainte Anne tenant la Vierge et Jésus; de chaque côté un pèlerin agenouillé.

Rev. — *S · Anna · te · Bo.*

SS. Anne, Marie, Joachim.

Arg. Médaille à bélière. — Pl. II, n° 2.

3. *t.-B.*

Même type que le n° 2.

Rev. — *S · A · T · B ·*

Même type que le n° 2.

Argent, à bélière. — Pl. II, n° 3.

Les numéros 1, 2, 3 sont de la même époque, l'exécution en est fort belle.

4. *S · Anna · te · Botelar.*

Sainte Anne tenant la Vierge et Jésus couronnés par deux anges.

Arg. uniface, à bélière. — Pl. II, n° 4.

Cette médaille nous paraît dater du commencement du XVIIIe siècle.

5. Nous n'avons pu, malgré toutes nos recherches, nous procurer ce numéro qui se vendait encore en 1873.

Cuivre argenté ; ovale ; à bélière.

(¹) Publiée dans le catalogue de la collection Minart de Gand.

Type à peu près semblable au numéro précédent.

6. ✠ HEILIGE MOEDER ANNA ⁊ BID VOOR ONS.

SS. Anne et Marie, Jésus, dans une épicycloïde ; le champ est parsemé de fleurs de lis.

Rev. ✠ SINTE ✻ ANNA ✻ BOTELAERE.

Champ occupé par trois cercles dans lesquels sont inscrits les monogrammes IHS — MAR — ANA.

Cuivre arg., ovale, à bélière. — Pl. II, nº 5.

Cette petite médaille, d'un assez joli travail, a été frappée en 1874, dans les ateliers de M. Bourdon-de Bruyne, à Gand, d'après les dessins de M. Bethune.

Qu'il nous soit permis, avant de terminer cet article, d'ajouter quelques mots à propos d'une trouvaille numismatique faite à Bottelaere en juillet 1877, dans la terre attenante au château de M. Gustave Scribe, de Gand, trouvaille dont les journaux ont parlé mystérieusement.

Voici ce que nous écrivait à ce sujet l'obligeant propriétaire :

« C'est en creusant dans le sol de l'ancienne chapelle « du couvent des Carmes (1) que j'ai fait la découverte. « Je me suis borné à exhumer deux ou trois squelettes;

(1) Fondé en 1667 par Bertolf de Pais, ce cloître fut confisqué en 1796 par la République. Le 6 messidor an V, il fut vendu au prix de 151,100 francs.

« mais je suis convaincu qu'on en rencontrerait d'autres « en continuant les fouilles.

« Les monnaies trouvées dans des bourses de cuir mal « conservées portent les millésimes de 1730 à 1740. »

III.

Le mot *fiscus* sur les deniers de Charles le Chauve.

A l'époque mérovingienne, les domaines des rois étaient partagés pour l'administration et l'exploitation en territoires d'une certaine étendue appelés *fisci*. Ces propriétés formaient le revenu le plus considérable de la couronne et les souverains en disposaient à leur gré. Les bénéfices donnés aux leudes furent détachés des terres royales qui, au VIIIe siècle, se trouvèrent réduites à fort peu de chose. Lorsque les maires du palais s'emparèrent du sceptre et de la couronne, ils réunirent les restes des fiscs à leurs biens primitifs situés en Belgique, en conservant le mode de division territoriale mis en pratique par leurs prédécesseurs.

Selon des documents originaux, les Carlovingiens possédaient, en Austrasie, cent septante-six de ces fiscs ; et la science moderne est parvenue à en retrouver cent trente-trois.

Les *fisci* des monnaies de Charles le Chauve doivent donc être cherchés dans notre pays, et plutôt dans l'ancien Hainaut, dans l'ancien pays de Liége, que sur la rive gauche de l'Escaut, puisque la Flandre faisait partie de la Neustrie.

Quatre deniers de Charles le Chauve portent un nom de localité suivi du mot *fiscus*.

LEPTINAS FISCO;
LENNIS FISCO;
VENDRNT FISCO;
CURINIO FISCO.

L'attribution de la première de ces pièces est certaine. Leptines était le nom d'une maison royale située sur l'ancienne voie militaire de Bavai à Cologne; l'emplacement de ce domaine des rois francs est occupé aujourd'hui par les villages des Estinnes, près de Binche. C'est au palais de Leptines que se tint en 743 ce concile célèbre dans les annales de la Chrétienté, où l'on s'occupa de l'extirpation des pratiques païennes dans notre pays. C'est à Leptines que Charles le Chauve vint séjourner en 870 et en 871; et nous le voyons dater de cette résidence plusieurs capitulaires (1).

Nous appuyant de l'autorité de M. De Longpérier (2), nous préférons donner à Lens en Hainaut le denier avec *Lennis fisco*, que d'autres numismates accordent à Lens en Artois. Cette monnaie est de la fin du règne de Charles le Chauve, puisqu'il y prend le titre d'empereur; elle peut donc convenir parfaitement à une localité échue d'abord à Lothaire I et à Lothaire II.

La troisième pièce dont nous avons à nous occuper

(1) *La résidence des rois franks aux Estinnes*, par TH. LEJEUNE.

(2) *Notice sur les monnaies françaises du cabinet Rousseau*. Paris, 1848, p. 184.

porte VENDRNT. Vendeuvre, puis Vendières-sur-Moselle en ont été successivement dotées. M. de Longpérier, tout en proposant l'attribution à la dernière de ces deux localités, plaide l'attribution à la Belgique. *On peut voir, dit-il, par les légendes,* IN VICO NAMUCO, IN VICO TRIECTO, IN VICO VIOSATO, IN FISCO VENDRNT, *que cette tournure est particulière au royaume de Lorraine.* Puis il ajoute : *Il est probable que* NT *est l'abrégé de* MONETA.

Nous revendiquons ce denier pour Wandre, dans le pays de Liége. Non-seulement à cause de la ressemblance de *Vendr* avec *Wandre,* mais encore pour des motifs historiques et géographiques, notre attribution nous paraît préférable à celles antérieurement émises · Wandre possédait un château que des traditions populaires et les attestations de plusieurs historiens font remonter à Lothaire. Wandre était situé sur la voie conduisant de Visé à Liége et touchait à deux centres carlovingiens assez considérables, Herstal et Jupille.

Le quatrième denier — portant CURINIO FISCO — ne peut convenir qu'à Curange, gros bourg de la province actuelle de Limbourg. La signification du nom de la localité (*cur ingen,* séjour de la cour) pourrait à elle seule fixer l'attribution. Dans un article consacré à la numismatique loossaine, M. Perreau a déjà fait remarquer cette particularité étymologique; mais nous croyons le numismate dans l'erreur lorsqu'il ne fait remonter la fondation de Curange qu'au XIVe siècle. De plus, il serait fort étrange que la qualification de *cour* se fût appliquée à la résidence du comte de Loos. Le séjour des comtes de Flandre cité partout pour le faste et le luxe qui s'y déployaient,

pouvait être vanté à l'égal d'une cour royale; mais entre les comtes de Loos et les comtes de Flandre il y a une distance considérable. Une deuxième observation d'une importance majeure est la similitude d'orthographe existant entre *Curinio* (ou *Curinjo*), *Curingen*, d'un côté et *Tunieras* (ou *Tunjeras*), *Tungeren* (ou *Tunjeren*), comme on prononce aux environs de cette ville.

IV.

Botdraeger de Guillaume de Berg.

Dans un de ses articles intitulés *Curiosités numismatiques*, M. Chalon publiait un *botdraeger* imité de ceux de Flandre, portant au droit : *Wilhelms : dns : de : monte : Z : comes : Brobacie* : et au revers + *moneta* + *de* + *berghensis*. Le président de la Société numismatique crut y voir un Guillaume I (1354-1387), seigneur de s'Heerenberg, en faisant toutefois observer que, dans l'ouvrage de M. C. A. Serrure sur l'histoire de ce comté, aucune seigneurie du nom de Braubach n'était mentionnée.

M. Hooft van Iddekinge consulté, attribua la pièce à Guillaume II, comte (1360-1380), puis duc (1380 1408), de Berg, au pays de Juliers, et proposa d'expliquer l'énigme par une erreur du graveur qui aurait transposé les mots *dominus* et *comes*, et de lire *Wilhelms comes de monte z dns brobacie*.

Nous sommes parfaitement d'accord avec M. Chalon pour dire qu' « une pareille erreur, une pareille transposition est difficile à concevoir de la part de l'artiste. » Et

selon nous, cette pièce n'a pas été frappée par un comte ou duc de Berg, mais par un fils apanagé de souverain.

Dominus de monte et comes Brobacie nous semble la traduction de *Herrn von Berg grafe zu Brobacie.*

C'est en 1373 que furent frappés en Flandre les premiers botdraegers, dont la pièce est imitée. Elle ne peut donc être de Guillame II, puisque celui-ci ne succéda à sa mère qu'en 1360. Mais ce comte avait pour fils Arnould, apanagé du comté de Ravensberg, et Guillaume, plus tard évêque de Paderborn, qui pouvait fort bien avoir reçu la terre de Brobacie. Reste à savoir quelle était la terre de ce nom.

Nous trouvons que les comtes de Berg avaient autrefois un château appelé *Breybach* ou *Breydenbach,* à Dusseldorf, dont ils firent, au commencement du XVIe siècle, leur séjour habituel. Aujourd'hui le souvenir de ce manoir est conservé dans l'enseigne d'un des principaux hôtels de Dusseldorf, le *Breybacher Hof;* et c'est en y logeant que nous avons sougé à la monnaie en litige.

M. Hooft s'est, selon nous, trompé en voulant, dans une seconde lettre adressée à M. Chalon, modifier entièrement sa première attribution et faire de Brobacie un *Braamt,* bourg du comté de s'Heerenberg qu'on ne retrouve sur les cartes géographiques qu'à grands renforts de bésicles.

RAYMOND SERRURE,
Etudiant en philosophie, à l'université libre.

MÉLANGES NUMISMATIQUES.

DEUXIÈME ARTICLE (1).

V.

Encore les *fisci* de Charles le Chauve.

En entretenant le lecteur dans nos précédents *mélanges*, des deniers carolingiens à la légende *fiscus*, nous avons omis de parler de celui qui porte AEN CIANIS FISC (Aencianis fisc), n'étant pas fixé sur son attribution. Cette intéressante monnaie, qui figure aujourd'hui dans les cartons de M. Gariel, à Paris, fut décrite pour la première fois par M. Charvet, rendant compte de la trouvaille de Glisy (2).

Cet archéologue crut pouvoir l'attribuer à Lens, en prenant l'A initial pour un Λ (lambda), et lire *Lencianis fisc* Nous ne saurions admettre l'explication de M. Charvet, pas plus que celle de certains numismates qui donnent la piece à Valenciennes. Cette ville porte, sur les deniers

(1) Trois fautes d'impression se sont glissées dans notre premier article ; à la p. 84, ligne 7, au lieu de : *terrasser un lion*, lisez : *un dragon*.

A la p. 96, lignes 7 et 8, au lieu de : *ne succède à sa mère qu'en*, lisez : *succéda à sa mère en*.

Puis plus bas, à la même page, dernière ligne, au lieu de *grands renforts* lisez *grand renfort*.

(2) *Revue belge*, t. XXVI, 1870, p. 430.

de Charles le Chauve, le titre de *portus* et cette qualification diffère bien de celle dont nous nous occupons en ce moment.

Près de Valenciennes se trouvent Anzin et Anchin (1); mais tous deux sur la rive gauche de l'Escaut, c'est-à-dire en Neustrie; et les fiscs doivent, comme nous croyons l'avoir prouvé (2), être cherchés en Austrasie. Aussi réclamons-nous le denier pour Ans, dans le pays de Liége, le berceau des Pépins (3).

Ce village existait bien avant Liége, et Dodon, frère de la belle Alpaïde, maîtresse de Pépin d'Herstal, avait à Bolsée, hameau du territoire d'Ans, le château dont il préférait le séjour. L'église d'Ans est placée sous le vocable de saint Martin, patron des localités les plus anciennes de Belgique (4).

Voilà les arguments les plus importants en faveur de la thèse, que nous abandonnons à l'appréciation des numismates compétents.

VI.

Médaille sur le mariage de Charles II.

La paix de Nimègue, conclue le 17 septembre 1678,

(1) D'ailleurs le nom latin d'Anchin est *Acquicinctum*.

(2) *Revue belge*, 1879, p. 92.

(3) On nous a fait songer à Enghien ou Anghien; mais le nom latin de cette ville, *Engyum*, ne se rapproche en rien d'*Ancianis*. (Le Glay, *Cameracum Christianum*, p. 86.)

(4) Del Vaux, *Dictionnaire géographique de la province de Liége*. Liége, 1842, t. I, p. 18.

fut confirmée par le mariage du jeune roi d'Espagne, Charles II, avec sa nièce, Marie-Louise, fille du duc d'Orléans.

Après de longues négociations, Don Spinola de Doria, ambassadeur d'Espagne, reçut de Louis XIV le consentement à l'union de Marie et de Charles. Le 30 juillet 1679, le mariage fut solennellement célébré dans la chapelle du château de Fontainebleau.

Van Loon rapporte plusieurs médailles, qui se rattachent à cet événement (1). Nous en publions une qui a échappé aux recherches du consciencieux numismate néerlandais. Elle rappelle les réjouissances publiques qui eurent lieu à Gand à l'occasion des noces du souverain des Pays-Bas et de la princesse de France.

Voici la description de cet intéressant souvenir numismatique :

Carolus II d. g. Hispaniae et Indiae rex cathol.

Buste du roi, drapé et orné du collier de la Toison d'Or, à droite.

Rev. Nuptis celebratis, pace firmata MDCLXXIX (lég. extér.) *Pacem mihi fertis amantes. S. P. Q. G.* (lég. intér.)

Deux colombes tenant chacune dans le bec un rameau d'olivier, affrontées, perchées sur un rocher portant en abîme l'écusson gantois.

Cette médaille n'est connue que par un exemplaire en plomb, de la collection de feu M. le professeur Serrure.

(1) T. III, p. 288.

Nous la publions d'après un dessin fidèle, exécuté il y a quelques années par un artiste de mérite, François Gérard, de Gand. (Pl. VIII.)

RAYMOND SERRURE.
Étudiant.

NÉCROLOGIE.

Encore un numismate qui disparaît! Encore une collection qui va s'éparpiller! On annonce la mort de M. Joseph-Hippolyte Tarlier, jurisconsulte, décédé à Paris, le 10 mars dernier, à l'âge de quatre-vingts ans. M. Tarlier, pendant sa longue carrière, s'était attaché spécialement à réunir les monnaies de la Flandre et de l'Artois.

MÉLANGES NUMISMATIQUES.

TROISIÈME ARTICLE.

PL. X ET XI.

VII.

Denier de Henri Ier, duc de Brabant, frappé à Arnhem.

En 1854, M. De Coster publiait dans cette Revue quelques monnaies inédites (1) et donnait de l'une d'elles, la description suivante :

« BAN. DUC. LOV. — *Bannum ducis Lovanii* (2) ou peut-« être *Banniera*, en bas latin — une main tient une « bannière sur laquelle figure un lion debout. »

Rev. « NUMI. HAR — *Numisma Harstalli* — tête de « face avec un encadrement; à côté, une fleur ou espèce « de rosace (3). »

« Voilà, ajoutait-il, une nouvelle monnaie de Herstal. »

Que M. De Coster nous permette de ne pas partager sa manière de voir. Nous ne saurions nous résoudre à accueillir *Numi.* (le point bien marqué) *Har*, pour l'abréviation de *Numisma harstalli*. On voit bien sur les monnaies de l'époque et des siècles précédents : *bonus dena-*

(1) 1854, 2e série, t. IV, p. 44.

(2) Ce que M. Picqué a lu avec raison *bandum ducis Lovanii*. (*Voyez* l'article « *Numismatique* », dans la *Patria Belgica*.)

(3) *Revue*, 1854, 2e série, t. IV, pl. XIX, no 6.

rius et d'autres inscriptions du même genre, mais jamais *numisma*.

N'est-il pas plus rationnel de lire la légende : *Harnumi*, en commençant la lecture avant le point, et de voir dans ce mot le nom de la ville d'Arnhem (1) (que les Brabançons prononcent encore aujourd'hui Harnem) ?

La fleur accompagnant la tête du droit et figurant aussi sur les premiers deniers gueldrois, frappés dans la même ville, plaide encore en faveur de notre conjecture (2).

Mais comment expliquer la présence d'un duc de Brabant dans la capitale de la Gueldre ?

Voici ce que nous dit l'histoire : L'an 1202, Henri Ier, le Guerroyeur, duc de Brabant, eut un sérieux conflit avec Otton, comte de Gueldre, et Thierry VII, comte de Hollande. Ces deux princes avaient déclaré la guerre à Thierry van der Aare, évêque d'Utrecht, allié du duc de Brabant, à l'occasion d'impôts que le prélat prétendait lever dans la partie de la Frise appartenant au comte Guillaume.

Le duc Henri courut en aide à son allié et attaqua Otton de Gueldre, qui fut fait prisonnier. Thierry VII, de Hollande, assiégeait Utrecht. Il abandonna ses positions et marcha au secours du prince gueldrois. Le Guerroyeur surprit près de Heusden son second adversaire. L'armée hollandaise venait de s'emparer de Bois-le-Duc. Elle était chargée de butin et pouvait difficilement se défendre.

(1) Arnhem se dit en latin : *Arenacum, Arecanum, Arnhemum*, etc. Le génitif de la légende est un génitif locatif : à Arnhem, en sous-entendant *moneta cusa* ou *facta*.

(2) Van der Chys, *Hertogen van Gelderland*, pl. I.

Cette circonstance fut une des causes de la défaite que le duc de Brabant lui infligea. Thierry VII, fait prisonnier avec un grand nombre des siens, fut conduit à Louvain et enfermé au château de cette ville. (Septembre 1202.)

Cette journée décida du sort des armes : la Hollande et la Gueldre tout entières se soumirent au Brabançon. En 1203, Otton et Thierry recouvrèrent la liberté en se soumettant à d'humiliantes conditions : payer les frais de guerre et se reconnaître hommes liges du Brabant (1).

Pendant plusieurs mois Arnhem avait été au pouvoir de Henri Ier; ce prince n'aurait-il pas pu y battre monnaie pour rendre sa victoire plus éclatante? Nous le croyons; et nous regardons le denier avec *Harnumi* comme un souvenir de l'occupation de la capitale de la Gueldre par le duc de Brabant.

M. De Coster attribuait la pièce en litige à Godefroid III et en plaçait l'émission avant 1171. En cette année Herstal cessa d'appartenir au duc de Brabant. Si l'on compare le denier avec *Harnumi* à l'intéressante petite monnaie de l'année 1185 aux noms de Godefroid III et de son fils, on voit que celle-ci à 17 millimètres, tandis que l'autre n'en a que 14. Cela semble prouver que le denier placé à 1171 est postérieur à celui qui date bien certainement de 1185, et qu'il convient parfaitement à l'année 1203, pendant laquelle nous le croyons frappé.

Le phénomène de la diminution des modules (2),

(1) C'est probablement à cette paix que fait allusion le mot *pax* des deniers de Thierry VII. (Van der Chys, *Graven van Holland*, pl. I.)

(2) *Revue*, 2e série, t. VI, 1856, p. 354.

généralement reconnu, ne peut, il est vrai, être érigé en principe absolu; mais il se remarque dans la plupart des cas, et pour les monnaies émises par les monnayeurs brabançons, M. Picqué l'adopte dans son beau travail de la « *Patria Belgica.* »

Nous ignorons dans quelle source arriérée M. De Coster a trouvé que Henri le Guerroyeur se nomme toujours : « *dux Lotharingie.* »

« *Le nom de ce prince*, dit M. de Ram, dans son Recueil de sceaux des ducs de Brabant, *figure dans les actes publics tantôt avec le titre de dux Lotharingie, et tantôt,* CE QUI CEPENDANT SE RENCONTRE PLUS SOUVENT, *avec le titre de dux Lovanii* (1). »

VIII.

Ordre du jour du général Carnot.

Comme préface à la description des obsidionales d'Anvers, dans le travail de M. Mailliet, inséré dans la Revue, il ne sera pas sans intérêt de connaître l'*ordre du jour*, qui annonça aux Anversois l'émission des premières de ces monnaies. Nous donnons ici la copie de ce document d'après un original appartenant autrefois à feu M. le professeur Serrure.

ORDRE DU JOUR.

MONNAIE OBSIDIONALE.

Vu la difficulté qu'éprouve le commerce de détail dans la place d'Anvers, par le défaut d'une suffisante

(1) *Notice sur les sceaux des ducs de Brabant*, 1852, p. 18.

quantité de monnaie circulante, et la nécessité de pourvoir au service journalier de la garnison; le général de division, gouverneur, arrête qu'il sera fabriqué sans délai une monnaie obsidionale qui aura cours à Anvers jusqu'à ce que l'état de siége soit levé.

Cette monnaie sera composée de pièces de cuivre, valant intrinsèquement à peu près cinq centimes, lesquelles seront données et reçues en payement par les caisses publiques et dans les transactions particulières pour la même valeur de cinq centimes.

Cette monnaie aura pour timbres, d'un côté, en exergue (*sic*), ces mots : *Monnaie obsidionale,* et au milieu, 5 *centimes ;* de l'autre côté, en exergue, *Anvers* 1814, et au milieu, la lettre majuscule *N*, entourée d'une couronne de laurier.

J.-P. Wolschot, fondeur de la marine, est exclusivement chargé de la fabrication de cette monnaie.

Anvers, le 10 mars 1814.

Le Général de division, gouverneur,

(*Signé*) CARNOT.

A Anvers, de l'imprimerie de P.-L. de la Croix, rue Bonaparte, n° 702.

IX.

Monnaie inédite de Cambrai.

Dans sa monographie numismatique de Cambrai, M. Robert nous fait connaître plusieurs monnaies de l'évêque Pierre de Mirepoix (1309-1328). Il en décrit au type cambrésien, tête mitrée, imitée de l'esterling; à celui de la tête mitrée dans l'épicycloïde, et à

celui du cavalier, imité des pièces de Marguerite de Constantinople. La petite monnaie que nous publions révèle l'existence d'un type entièrement inconnu :

Petrus episcopus. Maintenant une crosse ornementée, à gauche.

Rev. Cam — era — cen — sis. Croix pattée coupant la légende. (Pl. X, n° 5.)

Diam., 18 mill. Arg. de bas titre.

Cette intéressante petite monnaie a passé dans le cabinet de M. Vernier, à Roubaix.

X.

A propos de trois jetons inédits.

Aucun des numismates qui se sont occupés de l'histoire et de l'emploi du jeton, n'en a donné une définition exacte. Sans vouloir prétendre à une place dans les rangs des *jetonographes* (pardon du vilain mot), nous nous permettrons cependant d'intervenir un instant dans leurs débats, et de dire quelques mots au sujet de la partie si intéressante de la numismatique, dont ils s'occupent.

Le jeton a commencé par être le signe représentatif d'un chiffre ou d'une valeur relative.

De là deux classes bien distinctes de jetons qui ont été trop souvent confondues :

1° *Les jetons proprement dits,* servant à compter;

2° *Les jetons ayant valeur échangeable,* et servant comme reconnaissance d'une tâche accomplie, d'un service rendu, etc., ou *méreaux.*

A ces deux catégories s'en ajoutèrent de bonne heure

deux autres : le luxe donna naissance à la première; la seconde dut son existence à la satyre :

1° Les jetons uniquement destinés à rappeler une personne, une chose, un fait; ces pièces se lient intimement aux *médailles*;

2° Les jetons considérés comme *pamphlets politiques*, tant employés au XVIe et au XVIIe siècles.

Nous ne nous occuperons ici que des jetons réels, des jetons servant à « *jeter*. » Sans nous efforcer de faire remonter l'invention du jeton aux petits-fils de Noë, ni de prouver son identité avec des grains de sable, nous nous contenterons de dire que, dans notre pays, comme en France, son emploi général ne commença qu'au XIIIe siècle.

Les plus anciens jetons sont muets et généralement petits (1). Les figures qui les couvrent sont ordinairement empruntées aux monnaies. Plus tard apparaissent les armoiries, les portraits et surtout les légendes, rappelant les seigneurs, les villes, les offices pour lesquels ils ont été fabriqués (2). D'autres légendes, que l'on nomme *banales*, sont des allusions à l'emploi des jetons pour les comptes et les jeux, à leur ressemblance avec les monnaies; des invocations ou pensées religieuses; des explications du type, des cris de guerre, etc.

Les premières inscriptions sont françaises ou latines. Le flamand n'apparaît que rarement au XVe siècle. C'est aussi à cette époque (1460) que se montre le millésime.

(1) De Schodt, *Le jeton considéré comme instrument de calcul*, 1873.
(2) Hucher et Rouyer, t. I.

Les jetons les plus anciens et les plus communs sont de laiton ou de cuivre jaune. Ceux d'argent sont rares pour les temps antérieurs au XVIe siècle. Ceux en or ne se rencontrent que par exception.

Le plus ancien des jetons que nous faisons connaître représente au droit le guerrier debout des deniers brugeois ; au revers se voit le chiffre romain IIII accompagné d'un petit *c*. Le diamètre de cette curieuse pièce est de 15 millimètres. (Pl. X, n° 1.)

Le type du droit nous indique le lieu d'émission de ce jeton : Bruges qui, au XIIIe siècle, disputait à Venise le rang de métropole commerciale du monde. En 1284, les comptes de la ville, cités par M. De Schodt dans sa notice sur le *jeton considéré comme instrument de calcul,* parlent des jetons à l'usage des magistrats : *Tunc pro duodecim bursis cabinorum III, S.*

Notre jeton est évidemment plus ancien et nous sommes peut-être encore en dessous de la vérité, si nous le plaçons au règne de la comtesse Jeanne de Constantinople. Vers cette époque l'émission des deniers brugeois était en grande activité, et nous sommes très-portés à regarder le jeton au guerrier comme un instrument de contrôle pour les comptes de la monnaie.

Le petit *c* qui accompagne au revers le chiffre IIII, indique que ce chiffre exprime des centaines. Le jeton serait donc le signe représentatif de 400 marcs de deniers brugeois.

On pourrait écrire tout un volume sur la manière dont ces jetons étaient employés. Voici l'explication qui nous semble la plus naturelle : chaque fois que le maître de la

monnaie déposait dans les caisses de la ville (1) une boîte de 400 marcs de deniers, le trésorier lui remettait un jeton en guise de reçu.

Notre explication est d'ailleurs conforme aux coutumes de Flandre. Car, un siècle plus tard, en 1337 — et il est probable que les habitudes n'avaient pas changé — nous voyons dans une pièce rapportée par V. Gaillard (2) cette phrase : « *Grant blanc. Première delivrance fete le second jour djullet.* Delivret *IIII*^{c} *marcs valent CIIII*^{xx} *XI livres, XIII sous, III deniers; en boiste : . . . . . IIII*^{s} *II*^{l}. »

Dans le même document sont mentionnées des délivrances de II^{c} marcs; de VI^{c} marcs, etc. Il est probable que l'on retrouvera un jour des jetons semblables à celui que nous publions, mais avec des chiffres différents.

Le second des jetons que nous faisons connaître se rapproche, par le type, des monnaies de Louis de Crécy, et se place dans la deuxième moitié du XIVe siècle :

✠ *main* ⁝ *preudons* ⁝ *en* ⁝ *est* ⁝ *deceus.*

Lion rampant dans un épicycloïde à six lobes.

Rev. ✠ *par ramous sui doné.*

Croix ailée dans un épicycloïde à quatre lobes. (Pl. X, n° 2.)

Une pièce semblable, mais ayant au revers la légende : *Amis gardés vous de barat* a été publiée par M. le président de la Société, dans la Revue (3).

(1) A cette époque la monnaie était communale; ou du moins la commune la tenait à ferme du comte.

(2) *Recherches sur les monnaies de Flandre*, pièces justificatives, p. 43, n° XVIII.

(3) Vol. XIX, 1863, p. 313.

Le n° 3 porte au droit : ✠ *arms : le . cont . mereles :* Écu au lion, dans un épicyloïde à six lobes; chaque angle est occupé par un annelet.

Au revers : ✠ *pater noster qui es in.* Couronne fleurdelisée dans un épicycloïde à six lobes; chaque angle est occupé par un annelet. (Pl. X, n° 3.)

Cette pièce est postérieure à celle décrite sous le n° 2.

Les trois jetons appartiennent à M. Vernier, banquier, à Roubaix.

XI.

Denier de l'empereur Henri II.

M. Van der Chys reproduisait, pl. XVI, n° 1, de son ouvrage sur les monnaies carlovingiennes, un denier de l'empereur Henri II (1002-1024) publié par M. Cappe (*Deutsche Kaisermuntzen*), pl. XIII, n° 225. Voici une variété de cette rare monnaie.

Au droit, la légende *Henricus* entoure le champ, occupé par une sorte de monogramme où l'on remarque les lettres AωΔUΩ considérées communément comme la répétition du nom de la divinité : *Alpha Omega* — Δ S pour *Deos* ou *Theos*.

Au revers : *Devantria* (Deventer), croix cantonnée de quatre globules. (Pl. X, n° 4.)

Un numismate nous a suggéré l'idée d'une lecture ingénieuse que nous soumettons aux lecteurs de la Revue; il faudrait voir, selon lui, dans le monogramme de la pièce le mot : *Abbas* (AdbAS), c'est-à-dire l'abbé de Saint-Lebuin, à Deventer. Dans ce monastère, l'un des plus

considérables des Pays-Bas, se trouvait probablement l'officine monétaire (1).

Ces substitutions adroites — espèces de charades numismatiques sur les monnaies dont on avait confié l'émission au clergé toujours avide de droits et de priviléges, — se rencontrent fréquemment dans le cours du moyen âge. Qu'il nous suffise de citer le denier de Lothaire publié par Van der Chys (2) où le nom de l'empereur, placé à rebours et orthographié IOTAIIVS IPERA (*Lotarius ipera*) se lit plus facilement *Arepis unatoi*. La première partie de cette légende *Arepis*, abréviation connue pour *Archiepiscopus*, laisse passer, sans vergogne, le bout d'une oreille archiépiscopale.

XII.

Restitution à Eecloo d'un denier flamand.

M. Dewismes publia (pl. III, n° 38) de son catalogue raisonné des monnaies d'Artois comme étant de la commune de Saint-Omer, un denier qui s'éloigne par le type et la fabrication des autres pièces audomaroises.

Cette maille ne serait-elle pas d'Eecloo qui reçut, en 1240, ses priviléges communaux? L'octroi d'une charte correspond généralement avec l'émission des deniers dans les villes flamandes d'importance secondaire et l'année 1240 s'accorde parfaitement avec le style de la pièce.

(1) C'était presque toujours dans les abbayes situées près des villes que les souverains plaçaient leurs ateliers monétaires : à Gand ils se trouvaient dans le monastère de Saint-Bavon ; à Cambrai, dans celui de Saint-Géry; à Saint-Omer, dans celui de Saint-Bertin, etc., etc.

(2) *Munten der Frankische vorsten*, pl. XIV, n° 1 ; *voir* aussi, p. 185.

L'arbre figuré au droit est le symbole naturel de la commune d'Eecloo, fondée au milieu d'un bois de chênes (*eeck*, chêne; *loo* (lucus), bois consacré à une divinité) et cet emblème est encore un des meubles importants de l'écusson communal.

La croix du revers, particulière à la Flandre du Nord-Est, en tout semblable à celles des deniers d'Alost et d'Axel convient fort bien à une localité située dans les environs de la Flandre zélandaise. (Pl. XI, n° 1.)

XIII.

Médaille aux bustes de Philippe II et de ses quatre femmes.

La médaille que nous publions ici, d'après un exemplaire en argent du cabinet de S. A. le prince de Ligne, rappelle les quatre mariages successifs de Philippe II. Le droit présente le buste sombre du roi d'Espagne accolé à ceux de ses quatre femmes. L'inscription porte *Phs. d. g. r. hisp.* (Philippus dei gratia rex Hispaniarum.)

Au revers, la légende : *Isabella* 44. *Maria* 54. *Élisabeth* 59. *Anna* 70. entoure une croix de Bourgogne ayant au centre l'écu de la monarchie espagnole, et entre les bras ceux de Portugal, d'Angleterre, de France et d'Autriche. Les dates sont celles de chacune des unions. (Pl. XI, n° 2.)

Philippe II est un personnage trop connu dans l'histoire pour que nous nous y arrêtions. Disons quelques mots des quatre princesses dont le sort fut lié à celui de ce cruel tyran.

Le 13 novembre 1543 (1), Philippe, âgé de seize ans, épousa, à Salamanque, sa cousine germaine Marie-Isabelle, fille de Jean III, roi de Portugal et de Marie, quatrième sœur de Charles-Quint. Les fêtes données à l'occasion des noces furent splendides. Elles durèrent plusieurs semaines et la noblesse espagnole s'y surpassa par le luxe et les dépenses.

Ce premier mariage de Philippe ne dura que trois ans. Marie mourut le 16 juillet 1545, après avoir mis au monde Don Carlos.

Le 25 juillet 1554, le roi d'Espagne se maria pour la seconde fois. Malgré l'antipathie prononcée des Anglais, il était parvenu à obtenir la main de Marie Tudor, reine d'Angleterre. Cette union dont l'intérêt politique fut l'unique mobile, se célébra à Londres. Marie avait onze ans de plus que son époux. Jalouse et dépourvue d'attrait, elle déplut vite à Philippe qui, en septembre 1555, quitta l'Angleterre. Le 17 novembre 1558, la mort venait lui enlever cette seconde épouse ; il pouvait songer à contracter une nouvelle union. Il jeta les yeux sur la sœur de Marie, Élisabeth dont les idées s'accordaient trop peu avec les siennes pour qu'un mariage fût possible. Ne pouvant rien espérer du côté de l'Angleterre, Philippe résolut d'épouser Élisabeth de Valois, fille de Henri II, roi de France. Cette personne avait quinze ans de moins que le monarque espagnol et déjà elle était fiancée à Don Carlos. Élevée à la joyeuse cour de France, son mariage avec le roi

(1) Cette date est celle donnée par les auteurs de *l'Art de vérifier les dates* ; sur la médaille figure l'année 1544 au lieu de 1543.

fut pour elle un tombeau. C'était une victime que sa mère Marie de Médicis sacrifiait aux nécessités de la politique. Le mariage avait été décidé en 1559. Le 31 janvier de l'année suivante, les noces furent célébrées à Guadalaxara, dans le palais du duc de l'Infantado. De cette union naquirent deux filles : Isabelle devenue plus tard souveraine des Pays-Bas et Catherine qui épousa le prince de Savoie. Élisabeth de Valois mourut à Madrid, le 3 octobre 1568, suivant de bien près dans la tombe l'infortuné Don Carlos qui, au dire de plusieurs historiens, paya de la vie d'avoir aimé celle à laquelle il avait été fiancé et qui lui avait été ravie par son père.

Deux ans plus tard, la place de la malheureuse fille de Valois était prise par Anne d'Autriche. Ce mariage, le dernier de Philippe, fut célébré le 12 novembre 1570. La fille de l'empereur Maximilien II était née le même jour que le roi d'Espagne ; elle mourut le 26 octobre 1580. Philippe eut d'elle plusieurs enfants; son successeur fut le seul qui lui survécut.

Raymond Serrure.

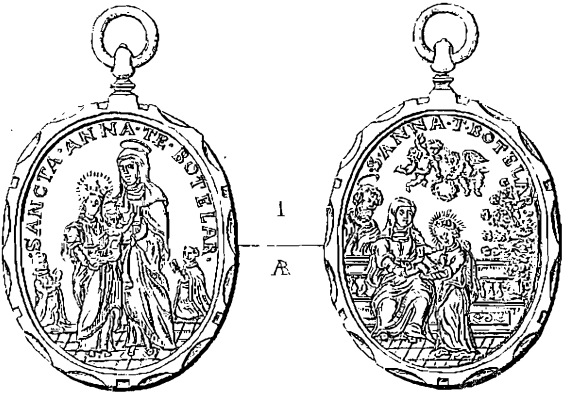

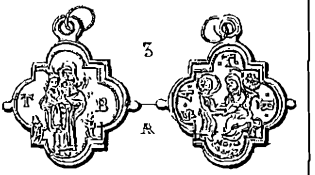

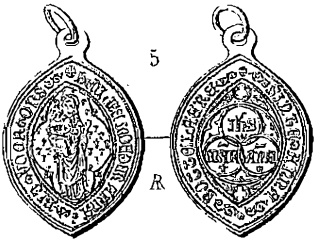

G. Lavalette del.

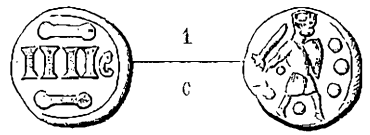

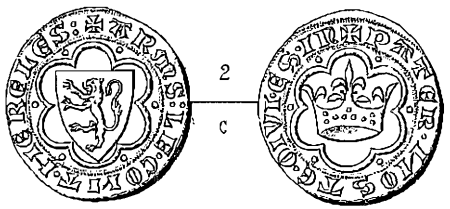

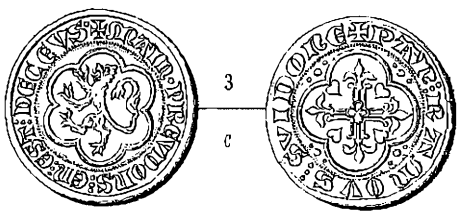

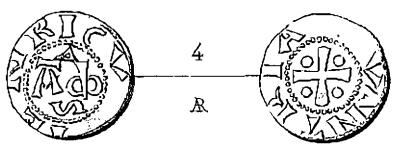

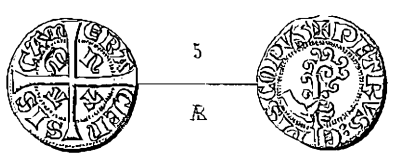

G. Lavalette, sculp.

2

1

R

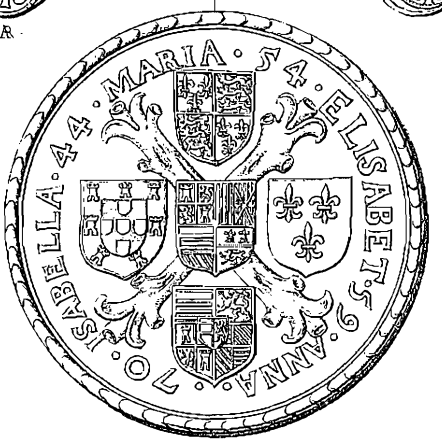

R

G. Lavalette sculp.